

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 5

Artikel: Le nouveau modèle de défense italien
Autor: Lüthy, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau modèle de défense italien

Cet article se limite au volet terrestre de la nouvelle doctrine italienne qui est entrée en vigueur en 1998. Elle se veut restrictive au niveau des effectifs, mais plus efficiente dans l'engagement, tant pour les forces nationales que pour celles qui sont intégrées dans les structures supranationales. Les réformes de fond, pour l'appareil technico-administratif et de l'industrie de l'armement, ont débuté en 1997.

■ Lt-col EMG
Pierre-André Lüthy¹

L'Italie participe, non seulement à des opérations de maintien de la paix, mais encore à l'Allied Command Europe Rapid Reaction Corps (ARRC); elle prévoit la constitution d'une brigade alpine commune avec la Slovénie et la Hongrie. De plus, elle est présente dans l'Allied Mobile Force, avec un groupement de combat régimentaire et au commandement de EUROFOR (force de l'UEO) à Florence, conjointement avec la France, le Portugal et l'Espagne.

La position de l'Italie

Le nouveau concept, qui tient compte d'une globalisation mondiale de la stratégie de défense, préconise la préservation de l'intégrité territoriale, des intérêts nationaux qui ne sont plus spécifiques à un pays, mais qui sont ceux de l'ensemble des Etats membres du traité de l'Atlantique Nord.

L'Italie est une nation à la fois européenne et méditerranéenne; elle se situe au centre de foyers potentiels de conflits.

Elle est historiquement, économiquement, culturellement et politiquement attachée à l'Europe mais, géographiquement, elle se trouve au milieu de ce qui fut le «mare nostrum», à quelques encablures des zones de tensions de la péninsule balkanique et de l'Afrique du Nord. Le retour au calme dans ces zones proches relève donc de la survie pour l'Italie. Elle tente donc par la diplomatie, mais aussi par des engagements militaires politico-stratégiques de créer, dans le cadre des institutions internationales, un espace décisionnel.

Voilà le contexte qui conditionne le nouveau modèle de défense italien qui, se voulant prospectif, se fonde les principes suivants:

- des engagements opératifs accrus et diversifiés dans un contexte international et inter-forces;
- une doctrine et des procédés d'engagement qui doivent être évolutifs en raison des actions à mener, diverses et souvent imprévisibles;
- des ressources financières continuellement en baisse;
- une augmentation de la part des effectifs professionnels et

un allègement de la durée du service obligatoire.

Missions

Les forces armées doivent être en mesure de remplir trois missions complémentaires.

1. **Présence et surveillance du territoire national**, ce qui implique trois volets complémentaires:

■ **Présence avancée.**— Elle consiste à garantir la présence permanente de formations sur le territoire national, dans un but de prévention et dissuasion, assurant ainsi la capacité à intervenir en cas de nécessité.

■ **Contribution au maintien de l'ordre.**— Ce genre d'engagement est parfaitement connu, notamment par le déploiement en Sicile, depuis plusieurs années, en soutien des forces de police dans la lutte anti-mafia («Vespri siciliani»).

■ **Assistance aux autorités civiles.**— Ce volet trouve sa concrétisation dans les interventions lors des catastrophes naturelles ou technologiques ou dans d'autres circonstances lorsque les capacités civiles

¹Officier instructeur à l'Office fédéral des armes de combat, stagiaire au Centre des hautes études de défense à Rome.



A-29 Mangusta. L'armée italienne en a une soixantaine.

sont dépassées. Cet engagement s'apparente à notre conception suisse. Ces derniers temps, l'armée de terre a participé à l'hébergement des réfugiés albanais, des sinistrés après les tremblements de terre de la région de l'Ombrie.

2. Défense des intérêts nationaux à l'extérieur du territoire et contribution à la sécurité internationale; on recherche la stabilité internationale, en priorité par des actions humanitaires ou de maintien de la paix.

3. Défense intégrée de la zone d'intérêts nationale et de celle l'OTAN, qui est appréciée comme une globalité en trois temps :

■ Dissuasion par la création d'un outil sérieux au service d'une politique ferme.

■ Prévention par une présence dans les zones de crises, donc par la possession de moyens adéquats, capables de contribuer à la résolution de crises (forces de réaction dans le cadre de l'OTAN).

■ Défense du territoire italien et de ceux des pays alliés, en cas de menace directe ou d'agression.

L'instrument

Les nouvelles structures devraient être opérationnelles à partir de 1998; des priorités ont été fixées.

Sous la haute autorité du chef d'état-major de la Défense, auquel est subordonné, entre autres, le chef d'état-major des Forces terrestres, quatre

forces sont constituées sous la forme de petits corps d'armée qui disposent de leurs éléments d'appui du combat; ils se trouvent aux ordres du commandant des Forces opératives terrestres. Lors d'engagements hors du territoire national, une structure opérative interforces de commandement, activée dès août 1997, peut être chargée de la conduite, laissant, ainsi les autres états-majors poursuivre leurs activités de planification, d'instruction et de contrôle.

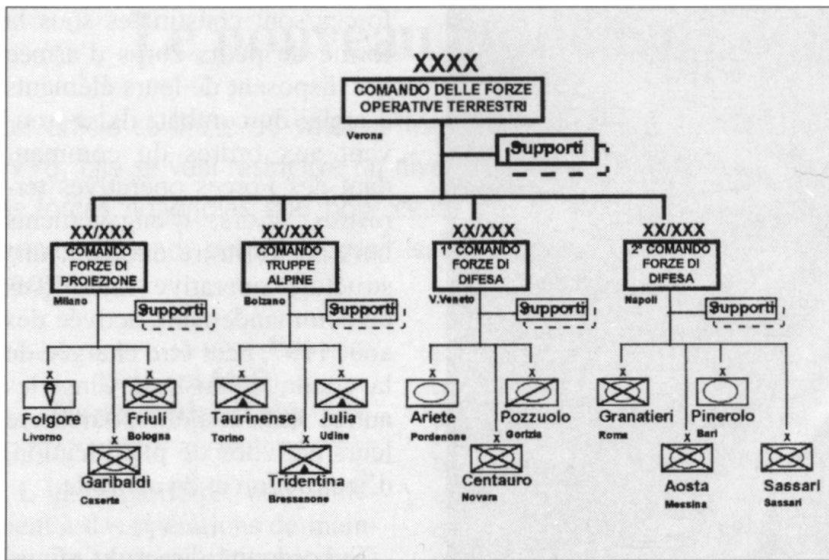
Subordonné direct du ministre de la Défense, le chef d'état-major de la Défense a, au niveau stratégique, pour mission principale de préparer, dans tous les domaines, l'instrument militaire à l'engagement, alors que le secrétaire d'Etat à la Défense, lui, a pour responsabilité la gestion de l'administration, de l'industrie de l'armement et du secteur technique. A cet échelon, nous pouvons encore prendre en compte le cabinet du ministre, chargé de fournir l'appui politique indispensable.

Les commandements des forces de projection et des forces de réaction sont dotés d'une structure qui les rend capables de se relever l'un et l'autre lors d'engagements de longue durée à l'extérieur de la péninsule.

Les blocs de forces

1. Forces de projection

Leur mission est de contribuer à la défense des intérêts extérieurs, à la sécurité et à la stabilité internationale. Elles doivent pouvoir agir dans un



Ordre de bataille des forces terrestres.

cadre international et interfor- ces, principalement dans des opérations de maintien de la paix. Il en découle une structure souple, des moyens d'appui de feu réduits et une logistique performante. La professionnalisation de cette force devrait atteindre le 100%, à moyen terme.

sions de défense du territoire, d'appui aux forces de police et d'assistance, sur le territoire national et, en deuxième urgence, dans le cadre d'une planification plus générale de l'OTAN. La majorité des effectifs est constituée par des jeunes gens astreints au service national obligatoire.

L'ordre de bataille doit être considéré comme une base pour l'organisation, l'instruction et la cohésion des forces. De nombreuses brigades peuvent être engagées dans deux, voire trois blocs de forces.

Afin de préserver une certaine homogénéité des brigades, elles doivent être à même, tout ou partie, de remplir diverses missions, ce qui évite une trop grande spécialisation et un sentiment stérile d'appartenir à une élite. La «Julia», par exemple, peut suppléer l'absence d'une brigade dans les secteurs de réaction et de projection, alors que des brigades des forces de présence et de surveillance peuvent, avec une partie de leurs régiments, remplir des missions dans le cadre des forces de réaction rapide. La «Taurinense» appartient à deux blocs de forces, mais est engagée, principalement comme force de réaction immédiate. La

2. Forces de réaction

Principalement prévues pour l'engagement dans les structures de l'ARRC, elles doivent être en mesure de mener un combat de type conventionnel dans le cadre de l'OTAN, tout en disposant d'une large autonomie logistique. Ces formations comprendront une forte proportion de volontaires pour le service long, dans la mesure où les finances de l'Etat le permettent à moyen terme.

3. Forces de défense

Elles sont organisées en deux groupes pour remplir des mis-



Hélicoptère terrestre Agusta-Bell AB 205.

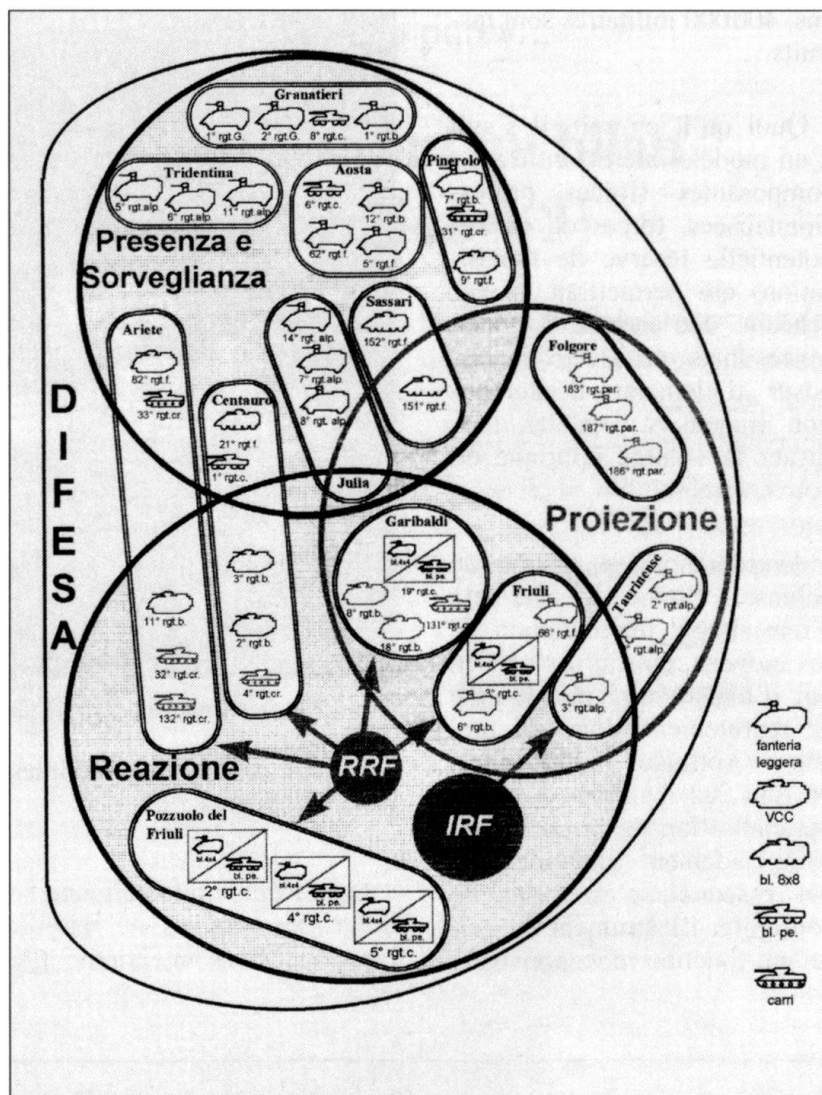
«Pozzuolo del Friuli», quant à elle, est liée à l'ARRC, puisqu'elle en assure l'exploration.

Particularités

Ce nouveau modèle prévoit des effectifs de 100000 hommes dont, à moyen terme, 40000 professionnels (cadres et engagés volontaires en service long). Le service long, d'une durée fixée à trois ans, devrait permettre à des jeunes gens de s'engager, avec l'assurance d'en ressortir avec une formation leur permettant d'entrer sans difficultés dans les emplois nationaux (police nationale, garde des finances, garde forestière, etc.)

Pour des questions financières évidentes, les autorités italiennes ont fixé un ordre de priorité pour la réalisation de ce modèle, qui touche aux effectifs, à l'armement, à l'organisation et au matériel. Ce sont d'abord les forces de projection qui sont concernées, puis les forces de réaction, enfin les forces de défense.

Les brigades coiffent des régiments qui ne comprennent, en réalité, qu'une compagnie de service et de commandement ainsi qu'un seul et unique bataillon composé de trois compagnies de combat. Il dispose, dans certains cas, d'une compagnie d'appui. Il conviendrait, selon notre terminologie suisse, de parler de bataillons. La brigade alpine «Julia», par exemple, aligne 1 bataillon de commandement et de service, 3 régiments (bataillons) d'infanterie de montagne, 1 régiment (groupe) d'artillerie de mon-



La souplesse de l'instrument opératif terrestre.

tagne, 1 bataillon logistique et 1 bataillon sanitaire.

6. Conclusions

Cette réduction de l'effort de défense en Italie, dont les moyens militaires opératifs terrestres vont passer de 270000 militaires à 100000 en une dizaine d'années, doit être observée avec attention. Les chiffres sont relatifs et peuvent conduire à des erreurs fondamentales d'appréciation. Une comparaison avec nos forces de défense

ne peut se faire, et encore relativement, que si l'on intègre à la réflexion le fait que l'Italie, bien qu'elle se trouve à proximité de «zones chaudes», fait partie de l'OTAN et de l'ONU; elle n'est pas neutre. Ses forces de défense sont permanentes. Il convient surtout d'ajouter aux forces terrestres les moyens de la Marine militaire (à moyen terme 40000 professionnels), l'Aéronautique militaire, le corps des «Carabinieri» (115000 militaires). En une période de 5

ans, 400000 militaires sont instruits...

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un modèle intéressant à trois composantes (forces professionnalisées, forces de milice, potentielle réserve de mobilisation) qui permettrait, le cas échéant, une montée en puissance, mais qui assure de disposer d'éléments d'intervention immédiats, capables d'affirmer la volonté politique du gouvernement.

Avec ce nouveau modèle de défense, l'Italie va au-delà d'une simple réarticulation de ses moyens, puisqu'il s'agit en fait d'une refonte du système de recrutement, donc du facteur « Aptitude individuelle » de tous les maillons et d'une optimisation de la chaîne de commandement intégrée. Le but essentiel, c'est celui de configurer l'instrument militaire en fonction des nouveaux



Appareil de transport et de liaison Aeritalia (Fiat) G-222.

risques et des choix prévisibles des gouvernants.

Si la République italienne se donne les moyens de réaliser pleinement ses intentions, elle

possédera les moyens politico-militaires d'assumer son nouveau rôle de puissance intermédiaire.

P.-A. L.

L'Association de la Revue Militaire Suisse tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les membres du « Groupe des 200 » qui se sont fidèlement et ponctuellement acquittés du montant de leur abonnement de soutien de Fr. 200.- pour l'année 1998.

Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents qui nous ont permis d'atteindre un effectif de 164 unités en ce début d'année. Notre action de recrutement se poursuit activement, afin d'atteindre notre objectif déclaré de 200 membres.

Votre appui, vous le savez, nous est précieux et contribue à donner à notre revue les moyens de poursuivre sa mission d'information sur les problèmes militaires et de sécurité de notre pays.

Brigadier Philippe Pot
Responsable du « Groupe des 200 »